



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 11 avril 2019
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 11 avril 2019 dans les locaux de la DRIEE à 14h00.

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir (suppléante).

Excusées : Marie Deketelaere-Hanna et Judith Raoul-Duval

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 28 mars 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah.
Le PV de la réunion du 28 mars 2019 est approuvé.

2 - Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 28 mars

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 13 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 28 mars, dont 7 soumettent les projets de révision des PLU de Moussy-le-Neuf (77) et de Montry (77), de modification des PLU de Fontenay-en-Parisis (95) et de Choisy-le-Roi (94), de mise en compatibilité par déclaration de projet des PLU de La Celle-Saint-Cloud (92) et Compans (77) ainsi que l'élaboration du PLU d'Ozoir-la-Ferrière (77) à évaluation environnementale, exercice qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

3 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah.
Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : MeCDP du PLU de Gometz-le-Châtel (91), de Boulogne-Billancourt (92) et de Taverny (95), révision des PLU de Val d'Europe (77), Aufferville (77), Villiers-le-Mahieu (78), Ozoir-la-Ferrière (77).
- Zonages d'assainissement : Ablon-sur-Seine (91).

4 - Désignation de coordonnateurs pour avis

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah.

Désignation d'un coordonnateur pour les avis suivants.

- Modification du PLU de Fontenay-en-Parisis (95) : niveau 2 : Paul Arnould
- Elaboration Rozay-en-Brie : niveau 0 (cf ci-dessous)
- Modification de Noisy-le-Sec (93) : niveau 3 : attente de la réponse de l'Autorité environnementale.
- Révision PLU de Lumigny-Nesles-Ormeaux (77) : en attente
- Révision PLU d'Etampes (91) : en attente
- Elaboration PLUi Plaine-Commune (93) : niveau 2 : Jean-Jacques Lafitte
- Révision PLU Cormeilles-en-Parisis (95) : Judith Raoul-Duval
- Révision PLU de Jouars-Pontchartrain (78) : niveau 2 : Marie Deketelaere-Hanna
- SCoT du Pays Créçois (77) : niveau 2 : Jean-Paul Le Divenah
- PCAET de Saint-Quentin en Yvelines (78) ; niveau 1 : Jean-Paul Le Divenah

5 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Rozay-en-Brie (77)

Étaient présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah..

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;

- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Rozay-en-Brie (77).

6 - Délégation concernant l'avis sur la mise en compatibilité par déclaration de projet (MeCDP) du PLU de Marcoussis (91)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah.

Dans le cadre de la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah pour l'avis concernant la MeCDP du PLU de Marcoussis (91) affecté d'un niveau 1.

6 – Délibération sur deux dossiers de demandes d'examen au cas par cas.

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah :

- Le projet de révision du PLU de Bussy-Saint-Martin (77) n'est pas soumis à évaluation environnementale,

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah :

- Le projet de modification du PLU d'Issy-les-Moulineaux (92) est soumis à évaluation environnementale.

7 - Retour sur les avis sur plan programme adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant un avis adopté relatif à la révision du PLU de Chambourcy (78) qui n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

8 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah..

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 25 avril 2019. :

218

- 218 – Installation de méthanisation à Senlis : projet concernant principalement le département de l'Oise et partiellement celui de Seine-et-Marne en ce qui concerne l'épandage. Le dossier sera traité par la MRAe des Hauts-de-France et instruit par la DREAL puis l'avis sera transmis pour adoption à la MRAe d'Île-de-France : Jean-Paul Le Divenah
- 223 – Ilôt B2a Village Delage (EPT Paris Ouest La Défense) – Courbevoie (92) : même étude d'impact, pas de nouvel avis.
- 224 – Broyeur ferrailles à Bessancourt (95) : niveau 1 : Catherine Mir
- 225 – Opération les Petits Closeaux aux Mureaux (78) : niveau 1 : Jean-Jacques Lafitte
- 226 - ZAC Centre-ville à Chaville (92) : avis sur actualisation de l'étude d'impact : niveau 1 Jean-Paul Le Divenah
- 227 – Aménagement Plaine Sud à Clamart (92) : niveau 1 Jean-Paul Le Divenah
- 228 – Réalisation d'un ensemble immobilier logistique au Mesnil-Amelot (77) : niveau 1 : Catherine Mir.

9 – Avis portant sur un projet d'aménagement du site Hébert à Paris 18ème (75)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet d'aménagement du site Hébert à Paris 18ème (75) est adopté.

10 - Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 28 mars

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

- ZAC Paul Hochart à L'Hay-les-Roses (94),
- entrepôt frigorifique à Trappes-Elancourt (78),
- projet urbain près gare Fort d'Issy à Clamart (92)

qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

Fait à La Défense, le 11 avril 2019



Jean-Paul Le Divenah, président de séance